

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-LÉVRARD, TENUE À LA SALLE MULTIFONCTIONNELLE LE 4 FÉVRIER 2019, À 20H, SOUS LA PRÉSIDENTE DE MONSIEUR SIMON BRUNELLE.**

**1. PRÉSENCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM**

À la session régulière de la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard étaient présents les conseillers :

- Monsieur Éric Chastenay, conseiller au siège numéro 1
- Monsieur Pierre-Luc Blanchet, conseiller au siège numéro 2
- Monsieur Pierre Carignan, conseiller au siège numéro 3
- Monsieur Michel Deshaies, conseiller au siège numéro 4
- Monsieur Jean-Marie Dionne, conseiller au siège numéro 5
- Monsieur Sébastien Lemay, conseiller au siège numéro 6
- Monsieur Simon Brunelle, maire

Invités :

- Madame Amélie Hardy Demers, directrice générale et secrétaire-trésorière

**2. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Monsieur Simon Brunelle souhaite la bienvenue à tous en déclarant la réunion ouverte à 20h00.

**3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Rés.1925-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et résolu unanimement par les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification.

1. Présence et vérification du quorum
2. Ouverture de la séance
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal
  - a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019
5. Période de questions
6. Correspondance
7. Rapport de la secrétaire-trésorière
8. Rapport du maire
9. Rapport des comités
  - a. Bibliothèque
  - b. Comité culturel de la MRC de Bécancour
  - c. Régie de la gestion des déchets
  - d. Régionalisation de l'aréna
  - e. Les Loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard
10. Comptes à payer
11. Dépenses incompressibles
12. Liste des revenus
13. Dépenses à approuver
  - a. Préparation des plans et devis pour projets égout 2019 – honoraires professionnels supplémentaires
  - b. Arpenteur – matricule 0747 69 8560
  - c. Fond culturel 2019
  - d. Congrès ADMQ 2019
  - e. Bibliothèque : Résolution d'engagement de la municipalité afin d'assumer sa part financière au projet de réaménagement de la bibliothèque municipal
14. Demandes
  - a. Commandite album des finissants
15. Affaires courantes
  - a. Liste des permis
  - b. Ristourne MMQ 2018
  - c. Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement de concordance

- d. Délégation de compétence de la MRC de Bécancour dans le domaine du transport collectif
  - e. Appel d'offres sur invitation – compteur d'eau et dispositifs anti-refoulement
  - f. Schéma d'incendie : rapport annuel d'activité municipal
  - g. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023
16. Affaires nouvelles
17. Règlements
- a. Avis motion – règlement général harmonisé
18. Période de questions
19. Levée de l'assemblée

**ADOPTÉE**

#### **4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

##### **a. Procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019**

ATTENDU QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 janvier 2019 ;

ATTENDU QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil du 14 décembre 2019.

**ADOPTÉE**

Rés.1926-02-19

#### **5. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

#### **6. CORRESPONDANCE**

La directrice générale dépose la liste de la correspondance reçue depuis la séance du conseil du 14 janvier 2019 et résume les communications ayant un intérêt public.

#### **7. RAPPORT DE LA SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**

- Les comptes de taxes municipales ont été imprimés le 28 janvier 2019. L'envoi postal sera fait dans la semaine du 4 février 2019.
- Une rencontre entre les directeurs généraux de la MRC de Bécancour a eu lieu le 22 janvier dernier à la salle Éric-Côté.
- Notre demande de subvention au programme Nouveaux-horizons pour les aînés a été approuvé. Les chaises de la salle Éric-Côté pourront être changées à partir du mois de mars 2019.
- La signature de l'acte d'achat du matricule 0747 69 8560 a eu lieu le 17 janvier dernier.
- Le dernier atelier de peinture dans le cadre du Fond culturel avec Mme Francine Beaudet a eu lieu le 25 janvier.

#### **8. RAPPORT DU MAIRE**

- Le conseil des maires de la MRC de Bécancour a adopté le 23 janvier dernier une Résolution visant à reconnaître l'urgence climatique et la nécessité d'une transition écologique.

#### **9. RAPPORT DES COMITÉS**

##### **a. Bibliothèque**

La première journée de la lecture j'en mange aura lieu le 8 février prochain.

##### **b. Comité culturel de la MRC de Bécancour**

La prochaine réunion aura lieu le 6 février 2019.

**c. Régie de la gestion des déchets**

La prochaine réunion aura lieu le 9 février 2019.

**d. Régionalisation de l'aréna**

La prochaine réunion aura lieu le 6 février 2019.

**e. Les loisirs de Sainte-Cécile-de-Lévrard**

Le souper canadien aura lieu le samedi 9 février 2019.

**10. COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT QUE la liste des comptes à payer a été déposée ;

Rés.1927-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le directeur général à payer les comptes suivants pour un montant total de 28 694.28 \$:

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>
Amélie Hardy Demers	Frais de déplacement	41,82 \$
Bernard Demers	Frais de déneigement dépanneur	91,98 \$
Commission scolaire de la Riveraine	Commandite album des finissants	40,00 \$
Coop de Parisville	Matériel pour salle Éric-Côté	8,67 \$
CRSBP	Contribution municipale 2019	2 844,85 \$
Eurofins/EnveironeX	Analyse d'eau	90,89 \$
Excavation Denis Demers inc.	Déneigement - février 2019	7 119,25 \$
Fonds d'information	Droits de mutation	8,00 \$
France Légaré	Remboursement cotisation COMBEQ	215,58 \$
Francine Beaudet	Remb. Atelier de peinture	200,88 \$
Hélène Lambert	Ménage bureau municipal, bibliothèque et salle Éric-Côté	416,25 \$
Hydro-Québec	Électricité Lumière de rue	141,44 \$
Industrielle Alliance	RVER	562,95 \$
Infotech	Frais de transport de papeterie	42,08 \$
Josiane Trottier	Frais de déplacement	12,00 \$
Le Sagittaire	Papeterie, impression Info-Cécilois et livre pour la lecture j'en mange	412,33 \$
MRC de Bécancour	Repérage et marquage de la fibre optique, avis public dépôt du rôle, nettoyage cours d'eau Neault, quote-part transport adapté	4 905,81 \$
Municipalité de Saint-Pierre-les-Becquets	Frais de déplacement inspecteur municipal, station de chloration et dépenses station de chloration	2 660,65 \$
Poste Canada	Envoi Info-Cécilois janvier 2019	43,01 \$
Provencher, Blanchette notaires inc.	Honoraires professionnels achat du terrain des loisirs	639,75 \$
Renaud-Bray	Achat de livres	111,04 \$
RIGIDBNY	Ordure février 2019	2 062,50 \$
SNC-Lavalin inc.	Plan et devis 60%	1 195,74 \$
Sogetel	Téléphone et Internet janvier et février 2019	641,72 \$
Un à un architectes inc.	Honoraire PFT	3 495,24 \$
ZaniCom	Banque d'heure	689,85 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>28 694,28 \$</b>

**ADOPTÉE**

Je certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les dépenses.

**11. DÉPENSES INCOMPRESSIBLES**

CONSIDÉRANT QUE la liste des dépenses incompressibles a été déposée au conseil ;

Rés.1928-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement des dépenses incompressibles totalisant 1 869.67 \$ ainsi que 4 536.42 \$ en salaires.

Fournisseurs	Description	Montant
Poste Canada	Envoi publi-postage Arterre	5,64 \$
CRSBP	Étiquettes	85,81 \$
Mario Demers	Remboursement achat poussière de roche	42,95 \$
Librairie Renaud-Bray inc.	Achat de livres	205,17 \$
Hydro-Québec	Électricité station de pompage	1 530,10 \$
Salaire	Salaire nets janvier 2019	4 536,42 \$
	<b>TOTAL :</b>	<b>6 406,09 \$</b>

**ADOPTÉE**

## 12. LISTE DES REVENUS

Description	Montant	
Excavation Denis Demers (redevance sablières)	5 376,60 \$	
Société d'aqueduc du 4e rang	135,52 \$	
Subvention AIRRL	6 882,19 \$	
PAARRM	14 000,00 \$	
Taxes 2018	905,84 \$	
Location salle Éric-Côté	445,00 \$	
Trop perçu	1 648,00 \$	
	<b>TOTAL :</b>	<b>29 393,15 \$</b>

## 13. DÉPENSES À APPROUVER

### a. Préparation des plans et devis pour projets égouts 2019 – honoraires supplémentaires

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a confié le mandat de rédaction de plans et devis pour les travaux en lien avec le programme TECQ 2014-2018 à la firme SNC-Lavalin le 5 février 2018 (résolution 1736-02-18) ;

CONSIDÉRANT QUE suite aux relevés sur le terrain, la firme SNC Lavalin ainsi que la municipalité ont constaté que plusieurs travaux préconisés dans le plan d'intervention n'étaient pas réalisables ;

CONSIDÉRANT QUE des études d'alternative aux travaux prévus ont dû être réalisées ;

Rés.1929-02-19

EN CONSEQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser le paiement d'honoraires supplémentaires pour la réalisation des plans et devis pour les projets d'égouts 2019 pour la somme de 3 970.00\$ plus taxes.

**ADOPTÉE**

### b. Arpenteur – matricule 0747 69 8560

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire faire faire l'analyse foncière du matricule 0747 69 8560 pour définir exactement l'étendue des droits de la municipalité sur ce matricule ;

Rés.1930-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'accorder le mandat à M. Denis Vaillancourt, arpenteur-géomètre pour effectuer l'analyse foncière requise pour définir l'étendue des droits de la municipalité sur le matricule 0747 69 8560.

Que la municipalité accepte de payer les frais suivants :

Recherchiste :	55.00\$/heure
Technicien senior, calculateur et dessinateur :	85.00 \$ / heure
Équipe terrain (1 homme) et équipement spécialisé	
GPS et/ou station totale robotisée :	135.00 \$ / heure
Arpenteur-géomètre :	150.00 \$ / heure

**ADOPTÉE**

**c. Fonds Culturel 2019**

CONSIDÉRANT l'existence d'un fonds de développement culturel dans la MRC de Bécancour pour l'année 2019 afin de soutenir les initiatives de développement culturel du milieu ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard présente une demande pour un projet d'ateliers de peinture sur bois style rubrique avec la participation de l'artiste madame Joanie Pépin de Gentilly ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faire une mise de fonds obligatoire de 10% afin d'être éligible pour l'obtention du Fonds culturel ;

Rés.1931-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Éric Chastenay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'appuyer la demande d'aide financière faire au Fonds culturel 2019 et de consentir une mise de fonds de 10% du montant total du projet.

**ADOPTÉE**

**d. Congrès ADMQ 2019**

Rés.1932-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Jean-Marie Dionne et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'autoriser la participation de la direction générale au congrès de l'Association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu les 12, 13 et 14 juin 2019, de payer les frais d'inscriptions de 539.00\$ plus taxes et à rembourser tous les frais reliés à cette activité.

**ADOPTÉE**

**e. Bibliothèque : Résolution d'engagement de la municipalité afin d'assumer sa part financière au projet de réaménagement de la bibliothèque municipale**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard a déposé une demande d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour son projet de réaménagement de la bibliothèque municipale ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard doit prendre un engagement formel afin d'assumer la part des dépenses non subventionnées ;

Rés.1933-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Michel Deshaies et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard s'engage à assumer la part des dépenses non subventionnées par le programme d'aide financière au programme d'aide aux immobilisations du ministère de la Culture et des Communications pour son projet de réaménagement de la bibliothèque municipale.

**ADOPTÉE**

**14. DEMANDES**

**a. Commandite album des finissants 2018-2019**

Rés.1934-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Sébastien Lemay et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents de commanditer l'album des finissants de l'École Secondaire Les Seigneuries pour un montant de 40,00 \$.

**ADOPTÉE**

**15. AFFAIRES COURANTES**

**a. Liste des permis**

Aucun permis n'a été délivré en janvier 2019.

Vingt-sept permis ont été délivrés en 2018, comparativement à vingt-six en 2017.

**b. Ristourne MMQ 2018**

Pour l'année 2018, la ristourne versée par la Mutuelle des municipalités du Québec s'élèvera à 444 \$ pour la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard. Celle-ci sera versé en décembre prochain.

**c. Demande de prolongation de délai pour l'adoption d'un règlement de concordance**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 373 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la nouvelle cartographie des zones exposées aux glissements de terrain et au cadre normatif est entré en vigueur le 22 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT QUE le délai de six (6) mois pour adopter tout règlement de concordance en vertu de l'article 58 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q. c. A-19.1) est échu ;

CONSIDÉRANT QU'une prolongation de délai a été accordée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire expirant le 31 mars 2019 ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Bécancour agit à titre de consultant pour la réalisation des règlements de concordance de 11 municipalités sur son territoire ;

CONSIDÉRANT QU'un délai supplémentaire de six (6) mois est nécessaire pour mener à bien le processus d'adoption ;

Rés.1935-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne appuyé par monsieur Pierre-Luc Blanchet et résolu :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation une prolongation de délai supplémentaire de six (6) mois pour compléter le processus d'adoption de son règlement de concordance.

**ADOPTÉE**

**d. Délégation de compétence de la MRC de Bécancour dans le domaine du transport collectif**

CONSIDÉRANT QUE le règlement 352 de la MRC de Bécancour décrétant la compétence de la MRC de Bécancour dans le domaine du transport collectif a été adopté le 10 septembre 2014;

CONSIDÉRANT QUE la présente déclaration de compétence de la MRC de Bécancour se termine le 15 septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard désire déléguer sa compétence dans le domaine du transport collectif à la MRC de Bécancour en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du *Code municipal*;

Rés.1936-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de décréter que la municipalité de Sainte-Cécile-de-Lévrard délègue sa compétence dans le domaine du transport collectif à la MRC de Bécancour pour une durée de cinq ans.

**ADOPTÉ**

**e. Appel d'offre sur invitation – compteur d'eau et dispositif anti-refoulement**

CONSIDÉRANT QUE la valeur d'au moins un des indicateurs de performance du formulaire de l'usage de l'eau potable 2017 est plus élevée que la valeur de comparaison correspondante ;

CONSIDÉRANT QUE l'installation de compteurs d'eau dans les immeubles non résidentiels ainsi que dans un échantillon de résidence est rendu obligatoire par le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire ;

CONSIDÉRANT QUE ceux-ci doivent être installés avant le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ;

Rés.1937-02-19

EN CONSÉQUENCE il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre-Luc Blanchet et **RÉSOLU** à l'unanimité des conseillers présents de procéder à un appel d'offre sur invitation pour

l'acquisition de 29 compteurs d'eau avec dispositif anti-refoulement. Et de demander à trois fournisseurs.

**ADOPTE**

**f. Schéma d'incendie**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie requiert un rapport annuel d'activité ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a déposé le rapport annuel d'activité ;

Rés.1938-02-19

EN CONSÉQUENCE, il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et **RÉSOLU** unanimement par les conseillers présents d'entériner le rapport annuel d'activité 2018 de la municipalité.

**ADOPTÉE**

**g. Modalités de l'Entente Canada-Québec relative au Fonds de la taxe sur l'essence pour l'horizon 2019-2023**

Attendu que le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts ;

Attendu que l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018 ;

Attendu que cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté ;

Attendu que les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté ;

Attendu que plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral ;

Attendu que plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste ;

Attendu qu'il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet ;

Attendu que le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Attendu que le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019 ;

Attendu que la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position ;

Rés.1939-02-19

Il est proposé par monsieur Jean-Marie Dionne

Appuyé par monsieur Pierre Carignan

D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.

De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires

municipales et de l'Habitation du Québec, M<sup>me</sup> Andrée Laforest, au député ou à la députée fédéral(e) de notre circonscription et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.

De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M<sup>me</sup> Vicky-May Hamm, pour appui.

**ADOPTÉ**

**16. AFFAIRES NOUVELLES**

Rien à cet item.

**17. RÈGLEMENTS**

**a. Avis de motion : Règlement général harmonisé**

Rés.1940-02-19

Le conseiller monsieur Sébastien Lemay donne AVIS DE MOTION qu'à une prochaine séance du conseil il sera proposé l'adoption, avec dispense de lecture en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec, d'un Règlement général harmonisé. La directrice générale présente et dépose le projet de règlement. Celui-ci est également disponible pour consultation au bureau municipal sur les heures d'ouverture.

**ADOPTÉE**

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question.

**19. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Rés.1941-02-19

Il est **PROPOSÉ** par monsieur Pierre Carignan et résolu unanimement par les conseillers présents de lever la séance à 21h44.

---

Simon Brunelle, maire

---

Amélie Hardy Demers, directrice générale et  
secrétaire-trésorière